

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Réunion du Conseil Municipal  
 du Lundi 19 mai 2025**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2025.

L'an 2025, le 19 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2025.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote	
<b>A l'unanimité</b>	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

**Présent(e)s** : M. DAUCÉ Henri ; Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme BAUDRIER Catherine, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, M. BELLAMY Didier, Mme ETIENNE Valérie, M. FARAUULT Ronan (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence, M. CHAUVEL Franck, M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine, M. BAZIN Jean-Yves, Mme DAUCE Marie-Hélène, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, M. LEMETAYER Armel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
 Le : **27/05/2025**

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GOBIN DUFOUR Laurence à M. CHAUVEL Franck, Mme DELAUNAY Anne à Mme NICOLAS Laurence, Mme CARDON Raphaëlle à Mme COLLET Jeanine, Mme LE GUEU Dominique à Mme DAUCE Marie-Hélène

**Secrétaire de séance** : Mme CHEVILLON Marie-Claude

**DÉLIBÉRATION 2025 -053**

**Révision des tarifs 2025-2026 (tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025)**

*Rapporteur* : Madame Catherine BAUDRIER, Adjoint aux solidarités, à l'enfance et la jeunesse

Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires actuellement en vigueur ont été votés par le Conseil Municipal par délibération n° 2024-067 du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Ils ont pris effet le 2 septembre 2024 (soit à la rentrée scolaire).

Il est proposé au Conseil Municipal, pour tenir compte de l'augmentation des frais de gestion des services (qui nécessite notamment la création d'un nouveau poste en charge de la fabrication des repas) et des investissements réalisés, une augmentation générale de ces tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, date de la rentrée scolaire.

Il est à noter que dans le cadre de la convention avec la CAF, il est apporté une nouvelle grille de tarifs suivant les coefficients familiaux des familles n'habitant pas Romillé mais voulant bénéficier des services proposés.

Il est en outre rappelé que l'accès aux services extrascolaires et périscolaires de la Commune n'est possible que sous réserve que les enfants aient été au préalable inscrits via le portail famille. Chaque famille doit faire une demande auprès du service enfance-jeunesse de la Commune pour être titulaire d'un compte. Sans cette réservation, l'accès au service pourra être refusé à l'enfant. Les délais d'inscription et de désinscription aux différents services sont les suivants :

- Service de restauration inscription et désinscription jusqu'à 24h avant le service.
- Service périscolaire (matin, soir, mercredi) inscription et désinscription jusqu'à 48h avant le service.

- Service extrascolaire (vacances scolaires) inscription et désinscription jusqu'à 1 semaine avant le service.
- Camps inscription définitive lors de la réunion d'information.

Vu l'avis favorable à ce sujet de la Commission « Solidarités, Enfance et Jeunesse » en date du 6 mai 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs suivants pour les services périscolaires et extrascolaires de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

## 1 – TARIFS DE RESTAURATION :

### 1.1 - Restaurant scolaire (uniquement les jours scolaires)

Catégorie de QF	Tarifs 2025-2026	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	3,47 €*	4,51 €*
620€ ≤ QF < 950€	3,87 €*	5,03 €*
950€ ≤ QF ≤ 1000€ (tarif de base)	4,42 €*	5,75 €*
1000€ < QF < 1200€ (tarif de base)	4,42 €	5,75 €
1200€ ≤ QF < 1500€	4,88 €	6,34 €
QF ≥ 1500€	5,36 €	6,97 €
Tarif spécial en cas de fourniture d'un panier repas	2,16 €	2,16 €
Personnel périscolaire	4,00 €	4,00 €
Enseignant et extérieur à titre exceptionnel	7,00 €	7,00 €

\* Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat pour le soutien d'une tarification sociale dans les cantines scolaires, et pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1,00 € maximum, le tarif de restauration des familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000€ sera en réalité facturé 1,00 €. Cette tarification concerne uniquement les repas pris sur les journées scolaires.

### 1.2 - Restaurant périscolaire et extrascolaire (mercredi et période de vacances)

Catégorie de QF	Tarifs 2025-2026	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	3,47 €	4,51 €
620€ ≤ QF < 950€	3,87€	5,03 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	4,42 €	5,75 €
1200€ ≤ QF < 1500€	4,88€	6,34 €
QF ≥ 1500€	5,36 €	6,97 €
Tarif spécial en cas de fourniture d'un panier repas	2,16 €	2,16 €
Personnel périscolaire	4,00 €	4,00 €
Enseignant et extérieur à titre exceptionnel	7,00 €	7,00 €

La réservation d'un repas entraîne une facturation même si l'enfant est absent (sauf sur présentation d'un certificat médical). La non-réservation du repas entraînera une facturation de deux repas par oubli.

Lors des grèves, la réservation du repas sur le portail famille permet au service Enfance-Jeunesse de comptabiliser la présence au Service Minimum d'Accueil (SMA). Les familles sont invitées à modifier la réservation prévue suivant la présence ou non de l'enfant au SMA. La non-réservation du repas pendant le SMA ou la surréservation du repas entraînera une facturation de deux repas.

## **2 - TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES :**

### **2.1 - Accueil du matin (jours scolaires)**

Catégorie de QF	Tarifs 2025-2026*	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	1,14 €	1,48 €
620€ ≤ QF < 950€	1,28 €	1,66 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	1,42 €	1,85 €
1200€ ≤ QF < 1500€	1,60 €	2,08 €
QF ≥ 1500€	1,72 €	2,24 €

\* Par présence durant les horaires d'ouverture de l'accueil de garderie du matin, entre 7h15 et 8h20. Exceptionnellement la durée de l'accueil peut être modifiée, le tarif restera inchangé.

### **2.2 - Accueil du soir périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi semaine scolaire)**

Catégorie de QF	Tarifs 2025-2026*	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	1,90 €	2,47 €
620€ ≤ QF < 950€	2,13 €	2,77 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	2,78 €	3,61 €
1200€ ≤ QF < 1500€	3,14 €	4,08 €
QF ≥ 1500€	3,37 €	4,38 €

\* Par présence durant les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire du soir, entre 16h45 et 19h. Exceptionnellement la durée de l'accueil peut être modifiée, le tarif restera inchangé.

### **2.3 - Accueil de loisirs multisites périscolaire (mercredis)**

Catégorie de QF	Habitants de Romillé		
	Tarif journée*	Tarif ½ journée avec repas*	Tarif ½ journée sans repas
QF < 620€	13,44 €	8,03 €	6,63 €
620€ ≤ QF < 950€	15,12 €	9,04 €	7,43 €

950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	16,80 €	10,05 €	8,27 €
1200€ ≤ QF < 1500€	18,47 €	11,26 €	9,27 €
QF ≥ 1500€	20,14 €	12,29 €	10,11 €
Catégorie de QF	Habitants de communes extérieures		
	Tarif journée*	Tarif ½ journée avec repas*	Tarif ½ journée sans repas
QF < 620€	17,47 €	10,44 €	8,62 €
620€ ≤ QF < 950€	19,66 €	11,75 €	9,66 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	21,84 €	13,07 €	10,75 €
1200€ ≤ QF < 1500€	24,01 €	14,64 €	12,05 €
QF ≥ 1500€	24,93 €	15,98 €	13,14 €

\* le repas est facturé en plus du tarif indiqué

#### 2.4 - Accueil de loisirs multisites extrascolaire (vacances uniquement) :

Catégorie de QF	Tarifs 2025-2026 (par heure*)	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	1,32 €	1,72 €
620€ ≤ QF < 950€	1,47 €	1,91 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	1,63 €	2,12 €
1200€ ≤ QF < 1500€	1,88 €	2,44 €
QF ≥ 1500€	2,03€	2,64 €

\* Toute heure engagée est due dans les limites des heures d'ouverture du service.

#### 2.5 - Supplément pour les activités complémentaires (valable quel que soit l'accueil)

Type d'activité	Tarifs 2025-2026	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
Sur place à Romillé et/ou activité à faible coût (activité « découverte »)	3,70 €	3,70 €
Extérieure et/ou activité à coût moyen (activité « découverte plus »)	6,12 €	6,12 €
Activité spécifique à coût élevé (activité « découverte super plus »)	9,82 €	9,82 €

Concernant les accueils périscolaires et extrascolaires, toute réservation non honorée par la présence de l'enfant sera facturée double sauf justificatif médical. Tout retard pour venir chercher l'enfant à la fermeture des accueils de loisirs sera facturé double.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 035-213502453-20250519-2025\_053-DE

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	27
NOMBRE DE VOIX POUR	:	27
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :

Le Maire

**Henri DAUCÉ**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE" at the top and "LE" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.